Formation Sécuriser le recours aux contrats d'apprentissage

Objectifs

- Valider le cadre légal de recours au contrat d'apprentissage
- Déterminer les pourcentages de salaire
- Sécuriser le remplissage du CERFA
- Connaître les modalités de rupture du contrat d'apprentissage

Public

- Responsable, gestionnaire RH
- Responsable développement des compétences
- Conseiller OPCO
- Responsable / gestionnaire paie
- Juriste

Pré-requis

Gérer ou avoir à gérer des contrats en alternance

Programme

1. **L'alternance dans la formation tout au long de la vie**
 - Le financement de l'alternance : la taxe d'apprentissage
 - Evolution de l'alternance avec la Loi du 5 septembre 2018
 - Les modalités de création d'un CFA
 - Les contrats en alternance : pour quelles typologies de formation ?
 - Le Public du contrat d'apprentissage
2. **Le cadre juridique du contrat d'apprentissage**
 - Le statut de l'apprenti
 - Durée du contrat et de la formation
 - Les modalités de détermination des pourcentages de salaire

 Exercice : rémunération de l'apprenti
 - Les conditions pour être maître d'apprentissage et son rôle
 - Le CERFA du CA

 Exercice pratique : déterminer les erreurs dans un CERFA
 - La différence avec le contrat de professionnalisation
 - Les règles de renouvellement et de succession de contrat
3. **La fin du contrat d'apprentissage**
 - Les modalités de rupture du contrat

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Suivi et évaluation des résultats

- Suivi des présences par la signature des émargements matin et après-midi y compris par le formateur.
- Mise en place d'une évaluation de satisfaction afin de mesurer votre satisfaction.
- L'évaluation des compétences sera réalisée :
 - avant et après la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) afin d'évaluer sa perception de l'évolution de ses compétences par rapport aux objectifs de la formation ;
 - tout au long de la formation par le formateur. A la fin de la formation, mise en place d'une évaluation des acquis (notée) selon les modalités choisies par le formateur (QCM/ Quiz...).
- **Sanction de la formation :** Remise d'un certificat de réalisation individuel.

Tarif

Adhérent : 449€ HT (TVA 20%)

Non Adhérent : 499€ HT (TVA 20%)

Durée

1/2 demi-journée, soit 4 heures de formation.

Date : nous contacter

Intervenant(s)

Solange SECK,

Date(s)

SESSION

05 Avr 2027 13:30 / 17:30

SESSION

29 Juin 2027 13:30 / 17:30